

Ce test départemental de natation évalue
les compétences à maîtriser
à titre indicatif en fin de cycle 2,
définies par la circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011, parue au BO n° 28 du 14 juillet 2011.

Conditions de réalisation du test :

Bassin d'une longueur minimale de 15 m (épreuve 1)
avec une profondeur minimale de 1,10m (épreuve 2)
Pas de matériel de flottaison

Protocole du test : L'évaluation s'effectue en deux parties séparées par un temps de récupération

Épreuve 1

1.1 Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis

Épreuve 2 : L'élève enchaîne, sans reprise d'appuis

2.1 une immersion en sautant dans l'eau en moyenne profondeur

2.2 un déplacement bref sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant)

2.3 un temps de flottaison avant de regagner le bord.

Organisation de l'évaluation :

2 adultes pour une classe :

Organisation de la classe en 2 groupes (*prévoir listes*).

A. L'enseignant + 1 MNS

Chaque adulte prend en charge une épreuve. Rotation des groupes à mi-séance

Un échange en fin de séance permettra de valider l'ensemble du test

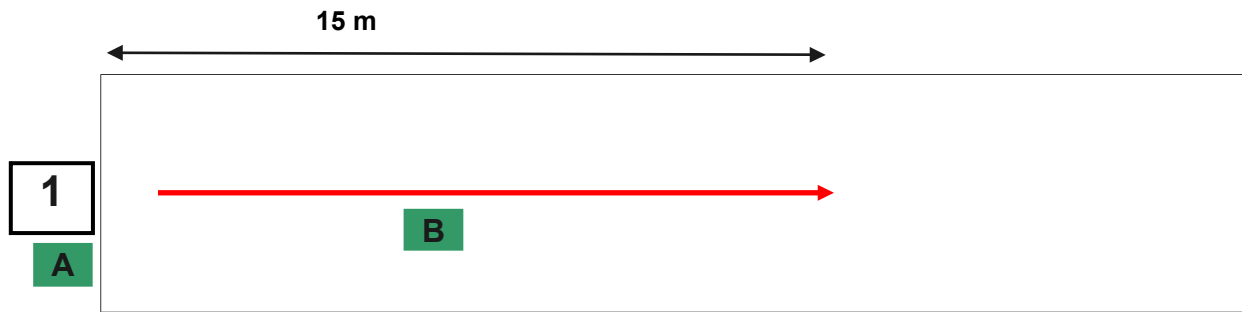
B. L'enseignant + 1 adulte agréé

L'enseignant prend en charge l'intégralité du test, par demi-classe

L'autre adulte anime un atelier défini (*jeu*). Rotation des groupes à mi-séance

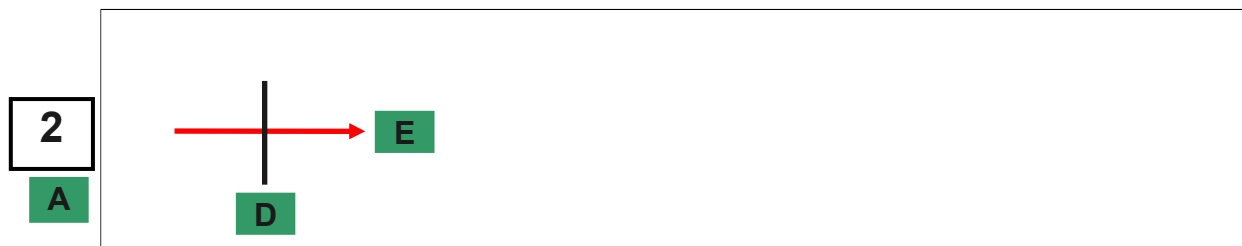
SAVOIR NAGER "école", Niveau 1 : Protocole de passation

**A partir de
Mars 2012**



A Entrée dans l'eau (saut)

B Déplacement sur 15 m



A Entrée dans l'eau (saut)

D Un déplacement bref sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant)

E L'élève se stabilise en surface sans bouger (l'étoile)

